



## Dialogue sociétal Ile de la Réunion

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Sud -Ile de la Réunion  
Destinataires : prestataires de formation  
Date de création : 11/2018  
Date de révision : 3/11/2020



### 1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 560 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)).

#### L'origine de l'appel d'offre

Les membres du comité VIVEA de l'Ile de La Réunion constatent l'importance capitale prise par la communication dans la société. Dans de nombreuses situations la qualité et la pertinence de la communication sont déterminantes. Ces dernières années une surmédiation secoue régulièrement l'agriculture (utilisation de certains phytos, filières viande, œuf...). Des crises sanitaires se répètent. Le monde agricole doit redoubler d'effort pour restaurer son capital sympathie auprès du grand public. Les relations qu'entretiennent les agriculteurs avec les ruraux et les citadins méritent de s'appuyer sur une communication plus enthousiaste et didactique sur les atouts de l'agriculture et les pratiques des agriculteurs (utilisation de l'espace, impact environnemental des pratiques culturales, gestion et utilisation de l'eau...). De plus les « détracteurs » savent parfaitement utiliser les moyens et les techniques de communication. Les agriculteurs expriment leurs difficultés vis-à-vis de ces interpellations qui pour eux ne reflètent pas la réalité de leurs pratiques. Non habitués à communiquer sur leurs pratiques, ils sont souvent mal à l'aise ou en posture défensive.

Face à ce constat le comité VIVEA de l'Ile de La Réunion a souhaité mettre en place un Appel d'Offre Spécifique (AOS) pour développer les formations sur le dialogue sociétal. Cet AOS s'appuie sur le cadre de référence bâti au niveau national.

#### L'objectif général de l'appel d'offre

Les formations devront permettre de répondre aux besoins individuels des agriculteurs et agricultrices (oser prendre la parole et être audible) mais elles contribueront également à répondre à des enjeux collectifs afin que la profession agricole soit présente dans les débats sociétaux.



## 2. Propositions attendues

### Le public

Ce cahier des charges est ouvert à toutes les contributrices, tous les contributeurs et les ayants droit VIVEA de l'île de La Réunion et aux responsables professionnels des structures agricoles (relevant de VIVEA).

Ainsi, votre cible de public pourra être :

- ▶ Tous les agriculteurs - Agriculteurs en lien avec des consommateurs ou du public (accueil à la ferme, intervention en grande surface, participation à des salons ...),
- ▶ Représentants des agriculteurs /agriculteurs témoins,
- ▶ Porteurs de projet déjà installés : agrandissement, nouvel atelier ou bâtiment...

### Le recrutement du public

Afin de faciliter la participation des agriculteurs et des agricultrices à ces formations il est préconisé d'établir des partenariats extérieurs, notamment avec les structures agricoles impliquées dans la communication grand public ou dans la mise en marché des productions agricoles. Ce partenariat pourra faire l'objet d'une majoration financière. (Voir point 4)

Pour faciliter le recrutement il est conseillé de consulter [Fiches levier de départ en formation](#) visibles dans l'arubrique Etudes et Projets.

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *public visé et zone géographique* ».

### Le périmètre géographique

Les formations s'adressent aux agriculteurs (trices) de La Réunion.

### Les objectifs de formation

L'objectif de la formation doit permettre aux stagiaires de traiter des interpellations et controverses actuelles en s'appuyant sur les situations auxquelles sont confrontés les stagiaires (élevage, cultures ...) et de former au dialogue :

- ▶ Prendre en compte les interpellations et controverses actuelles et les resituer dans le contexte sociétal et professionnel,
- ▶ Identifier les plus-values (et limites) de ses pratiques au regard de ces controverses,
- ▶ Adopter une posture d'écoute et de dialogue se basant sur le témoignage et le vécu,
- ▶ Savoir élaborer un argumentaire personnel
  - adapté à ses interlocuteurs
  - à sa stratégie de communication selon son besoin ou ses problèmes : mettre en avant ses produits, défendre ses pratiques dans un environnement donné ...
- ▶ Professionnaliser sa prise de parole dans les médias (TV, radios ...) pour les responsables professionnels,
- ▶ Elaborer une stratégie de communication.

La formation ne doit pas être exclusivement centrée sur les techniques de communication (écoute, adaptation à l'interlocuteur,). Ce temps-là ne dépassera pas 50% du temps de formation. Il permettra aux participants d'améliorer leurs compétences sur l'une des techniques de communications suivantes :



- ▶ Communication orale : prendre la parole en public adapter le message, s'adapter au public, argumenter et convaincre, réussir une interview, réussir un storytelling, adapter sa posture de communication...
- ▶ Communication écrite : cibler le message, s'adapter au public, argumenter et convaincre...
- ▶ Communiquer avec des supports numériques, cibler le message, s'adapter au public ciblé, inclure des images, du son, des vidéos, utiliser les réseaux sociaux...

## Les modalités pédagogiques

Les formations utiliseront des méthodes pédagogiques structurées permettant la prise en compte et l'analyse des situations professionnelles développées par l'agriculteur.

La formation inclura des mises en situation, de débriefing et de capitalisation des enseignements.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de la formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

## La durée de la formation

Elle sera de 7 heures minimum.

## Les modalités d'évaluation

**Des modalités d'évaluation spécifiques sont obligatoires.** Elles reposeront à minima sur une évaluation des acquis et des changements de pratiques envisagés. Cette évaluation sera réalisée grâce à une modalité particulière post-formation qui sera proposée par VIVEA (questionnaire, entretien téléphonique...) dans les 6 mois suivant la formation. La consolidation de ces évaluations sera envoyée à Jérôme CARRIE ([j.carrie@vivea.fr](mailto:j.carrie@vivea.fr)).

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie

« *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

## Les compétences des formateurs

Les formateurs justifieront d'une expertise avérée dans la :

- ▶ Maîtrise des pratiques agricoles et connaissance des controverses sociétales
- ▶ Maîtrise des techniques de communication
- ▶ Capacité à animer une formation et à conduire un débriefing pédagogique (analyse des mises en situation et capacité à en tirer des enseignements)

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) et la structure employeuse des formateurs mobilisés devront être précisés dans la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

## La période de réalisation

Les formations débuteront entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2019 et le 31 décembre 2021.



## Autres critères

Ces formations pourront bénéficier du cofinancement du FEADER, ce cofinancement est géré par VIVEA.



## 3. Sélection

### Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées
- ▶ Les compétences des formateurs

## 4. Conditions d'achat et de prise en charge

### Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à ce cahier des charges est fixé à 36 € TTC par heure/stagiaire (hors transfert des acquis). La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 36 € TTC par heure/stagiaire (hors transfert des acquis).

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA s'applique à ce cahier des charges.

Par décision du Conseil d'administration, un stagiaire contributeur est financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2250 €. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire additionnelle. S'agissant d'un plafond annuel, il n'y a aucun report possible d'un exercice à l'autre. Ce plafond ne s'applique pas pour les personnes engagées dans un plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Le montant de prise en charge des temps de transfert des acquis et des temps de formation



en collectif est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA des transferts des acquis est fixé à maximum 80 € TTC par heure/stagiaire.

### Cas des formations mixtes digitales (FMD)

Le montant de prise en charge des temps en distanciel des FMD et des temps de formation présentiel est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA des modules en distanciel est de : 45 € TTC par heure/stagiaire pour les modules en distanciel utilisant des outils de type quizz, vidéo... ; 65 € TTC par heure/stagiaire pour les modules en distanciel utilisant un des outils suivants : serious Game – plateforme de formation (LMS) – mobil Learning.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (FEADER dans certains cas).

### Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA : sur une session d'instruction (tous les troisièmes jeudis du mois) dans **la priorité 1** « Conforter la position du chef d'entreprise » de l'appel d'offre permanent du comité régional Ile de La Réunion dans le domaine de compétence communication en cochant le projet intitulé « AOS Dialogue sociétal ».

-----

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Jérôme CARRIE      06 07 89 74 52      [j.carrie@vivea.fr](mailto:j.carrie@vivea.fr)